



**BOARDRIDERS™**  
QUIKSILVER · BILLABONG · ROXY · DC SHOES  
RVCA · ELEMENT · VON ZIPPER · XCEL

## **JEU CONCOURS “ROXY POPSURF SURFBOARD GIVEAWAY”**

JEU SANS OBLIGATION D’ACHAT. NUL OU LÉGALEMENT INTERDIT OU RESTREINT.

*Règlement officiel*

### **Article 1**

La société NA PALI, SAS au capital de 59.096.100 euros, dont le siège social est situé 162 rue Belharra 64500 Saint Jean de Luz, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Bayonne sous le numéro 331 377 036 (la « Société Organisatrice »), organise un **jeu gratuit sans obligation d’achat du 25 juillet 2018 [5pm CET // 8am PST // 1am AEST +1] au 8 août 2018 [5pm CET // 8am PST // 1am AEST +1] inclus sur le site e-commerce www.roxy.com** (le “Site”) (le “Jeu concours”).

### **Article 2**

Toute personne physique âgée de 16 ans ou plus peut participer au Jeu concours, à l’exclusion des membres du personnel, des administrateurs, des dirigeants, des mandataires (ainsi que des membres de leur famille et les personnes vivant dans le même foyer) de la Société Organisatrice ou toute autre société du Groupe auquel appartient la Société Organisatrice (collectivement, le « Groupe Boardriders »), des magasins Roxy, et de manière générale, de toute personne ayant participé de manière directe ou indirecte à la mise en place du Jeu concours.

Les résidents du Québec, Canada ne sont pas admissibles à participer au Jeu concours. Les résidents de tout pays soumis à un embargo par les États-Unis, et toute juridiction où ce Jeu concours est interdit ou restreint, ne sont pas admissibles à participer au Jeu concours. Ce Jeu concours est soumis à toutes les lois, règles et réglementations applicables. Nul où interdit ou restreint.

La Société Organisatrice attire l’attention sur le fait que toute personne mineure, selon la loi du pays dans lequel le participant réside, participant au Jeu concours doit avoir l’autorisation d’un parent ou d’un tuteur légal avant de fournir des renseignements personnels.

### **Article 3**

Pour participer au Jeu concours, chaque participant doit s’enregistrer et compléter le formulaire d’admission disponible sur [www.roxy.com/popsurf-contest](http://www.roxy.com/popsurf-contest) et soumettre à la Société Organisatrice leur réponse, en vingt-cinq (25) mots ou moins à la question « Si vous gagniez le Jeu Concours, quel serait votre trip surf de rêve où vous amèneriez la planche #POPsurf et les autres cadeaux ? » (la « Réponse ») .

Les participants reconnaissent que la Société Organisatrice n'encourage pas l'exécution de cascades ou autres comportements dangereux.



**BOARDRIDERS™**  
QUIKSILVER · BILLABONG · ROXY · DC SHOES  
RVCA · ELEMENT · VON ZIPPER · XCEL

Chaque participant (même nom, même adresse) ne peut participer qu'une fois au Jeu concours. Si un participant soumet sa candidature plusieurs fois, seule la première candidature envoyée sera retenue par la Société Organisatrice.

Toute participation au Jeu concours incorrecte ou incomplète sera considérée comme nulle et non avenue.

Toute participation sera considérée comme ayant été soumise par le titulaire autorisé du compte au moment de la Réponse (« Titulaire Autorisé du Compte »). Le Titulaire Autorisé du Compte est défini comme la personne physique qui est assignée à un compte sur le Site.

La participation ne sera pas prise en considération si les coordonnées fournies sont incorrectes ou incomplètes, si elles ne sont pas conformes aux termes de ce Règlement officiel, ou si elles sont envoyées après la fin du Jeu concours.

Le participant qui aura soumis la meilleure Réponse, telle que déterminée par les Juges (définis ci-dessous) selon les critères ci-dessous, à leur seule discrétion, sera le gagnant.

#### **Article 4**

Ce Jeu concours repose sur les compétences des participants. Le gagnant sera sélectionné sur sa créativité et l'originalité de sa Réponse. Ce Jeu concours n'est pas un jeu de hasard, la chance ne joue aucun rôle dans la détermination du gagnant. Aucun achat d'aucune sorte n'est nécessaire pour participer au Jeu concours, gagner le Prix (tel que défini à l'article 5) ou augmenter ses chances de gagner.

Les Réponses seront jugées individuellement par la Global Marketing Team de la Société Organisatrice (« les Juges ») à leur seule discrétion et leur décision sera définitive et contraignante.

Le gagnant sera informé du résultat par e-mail, à l'adresse fournie lors de la finalisation du formulaire de participation, dans les 48h suivant la décision des Juges (qui devrait avoir lieu autour du 9 août 2018).

Aucun message ne sera adressé aux perdants.

**Le gagnant devra répondre au mail de la Société Organisatrice et fournir toutes les informations demandées avant le 16 août 2018. En l'absence de réponse dans le délai imparti, en cas de disqualification ou si le gagnant ne peut être joint, le gagnant perdra définitivement le prix sans que cela ne donne lieu à une quelconque indemnité et un autre gagnant sera choisi le lendemain selon les critères établis précédemment.**

Le gagnant devra prouver sa légitimité à recevoir et à réclamer le Prix. Le gagnant autorise toute vérification concernant son identité et son domicile.



**BOARDRIDERS™**  
QUIKSILVER · BILLABONG · ROXY · DC SHOES  
RVCA · ELEMENT · VON ZIPPER · XCEL

Si le gagnant est mineur, il devra obtenir l'autorisation écrite d'un parent ou tuteur légal pour accepter et recevoir le Prix, confirmant l'acceptation de l'ensemble des dispositions du Règlement officiel.

Le Groupe Boardriders décline toute responsabilité pour tout problème d'avis de sélection ou de livraison du Prix découlant d'une erreur dans les coordonnées fournies ou de tout effort infructueux pour notifier le gagnant.

Toutes les décisions de la Société Organisatrice concernant le gagnant seront définitives, exécutoires et sans appel.

## **Article 5**

The winner will win:

- i. Une (1) planche de surf ROXY customisée #POPSurf d'une valeur commerciale de 1020€ (\$1200 USD; £900; 1190CHF; 26400CZK; 4420PLN; 7600DKK); et
- ii. Une (1) carte-cadeau d'une valeur commerciale de 255€ (\$300 USD; £225; 296CHF; 6600CZK; 1105PLN; 1900DKK) valable sur la garde-robe ROXY POPsurf (afin d'éviter tout doute, cette carte-cadeau n'est pas valable sur les produits soldés, la collection enfant, les références externes, le matériel et les cartes-cadeaux), uniquement sur [www.roxy.com](http://www.roxy.com) (ou le site e-commerce Roxy correspondant au domicile du gagnant), valable douze (12) mois à partir de la date d'émission, pour un nombre illimité de commandes jusqu'à ce que le montant total ait été utilisé.

(le « Prix »).

La valeur commerciale approximative du Prix est de 1275€ (\$1500 USD; £1125; 1486CHF; 33000CZK; 5525PLN; 9500DKK).

## **Article 6**

Le Groupe Boardriders se dégage de toute responsabilité quant aux éventuelles contestations relatives aux modalités d'attribution du Prix.

Conditions relatives au Prix:

- a. Le Prix est fourni « EN L'ÉTAT », sans aucune garantie, expresse ou implicite. Aucune demande de remplacement, d'échange ou de transfert du Prix ne sera admise. La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer le prix par un autre prix d'une valeur égale ou supérieure, à son entière discrétion.
- b. Le Groupe Boardriders ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de tout retard dans l'attribution du Prix ou dans le cas où le gagnant ne pourrait se voir attribuer le Prix pour des raisons indépendantes de la volonté du Groupe Boardriders. Si le Prix ne peut être envoyé par la poste, les conditions d'acceptation du Prix seront précisées au gagnant par mail ou par tout autre moyen à la convenance de la Société Organisatrice.



**BOARDRIDERS™**  
QUIKSILVER · BILLABONG · ROXY · DC SHOES  
RVCA · ELEMENT · VON ZIPPER · XCEL

- a. La planche de surf sera envoyée du siège social de la Société Organisatrice à Saint Jean de Luz, France.
- b. La carte-cadeau sera fournie par l'équipe e-commerce régionale du pays dont est issu le gagnant.

En participant au Jeu concours, les participants acceptent de libérer, de décharger et d'exonérer le Groupe Boardriders ainsi que tout réseau social utilisé pour promouvoir ou administrer le Jeu concours (notamment Facebook, Instagram et Twitter) et leurs sociétés mères, filiales, sociétés affiliées, partenaires, employés, directeurs, agents, actionnaires, agences de publicité, représentants, successeurs et cessionnaires de toute responsabilité liée à tout dommage, blessure, perte, et/ou réclamations de toute nature en relation avec le Jeu concours ou résultant de leur participation au Jeu concours ou de la réception, l'acceptation, la possession, l'utilisation et/ou la mauvaise utilisation du Prix. Toutes les taxes provinciales, fédérales, étatiques, locales et / ou autres sont à la charge exclusive du gagnant.

## **Article 7**

La participation au Jeu concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Le Groupe Boardriders ne pourra être tenue pour responsable notamment des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, pour tout problème de configuration ou lié à un navigateur donné.

Le Groupe Boardriders ne garantit pas que le site Internet et/ou le Jeu concours fonctionne sans interruption, qu'ils ne contiennent pas d'erreurs informatiques ni que les défauts constatés seront corrigés.

Le Groupe Boardriders ne pourra être tenue responsable en cas de dysfonctionnement technique du Jeu concours, si les participants ne parviennent pas à se connecter au site du Jeu concours, à s'inscrire ou à voter, si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenait pas pour une quelconque raison dont elle ne pourrait être tenue responsable (par exemple, un problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez l'utilisateur) ou lui arriveraient illisibles ou impossible à traiter (par exemple, si le joueur possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription) ou en cas de problèmes d'acheminement des courriers électroniques. Les participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement à ce titre.

Le Groupe Boardriders ne saurait de la même manière être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ou de toutes conséquences directes ou indirectes pouvant en découler, notamment sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

## **Article 8**



**BOARDRIDERS™**  
QUIKSILVER · BILLABONG · ROXY · DC SHOES  
RVCA · ELEMENT · VON ZIPPER · XCEL

Les participants s'engagent envers le Groupe Boardriders à ne transmettre aucun contenu diffamatoire, calomnieux, obscène ou plagié, et garantissent que l'utilisation par le Groupe Boardriders de leur Réponse ou de toute information contenue dans celle-ci ne portera atteinte aux droits d'auteur, de marque, à la vie privée ou autres droits d'aucun tiers. Les participants acceptent d'indemniser et d'exonérer le Groupe Boardriders de tout frais et de toute dépense (y compris les frais d'avocat raisonnables) qui découleraient d'une violation de l'une quelconque des garanties ou des déclarations susmentionnées. Ces garanties et déclarations ne s'appliquent pas aux contenus non fournis par les participants.

En participant au Jeu concours, les participants accordent aux sociétés du Groupe Boardriders et leurs respectifs ayants droit et concessionnaires, dans le monde entier, pour toute la durée des droits d'auteur et sans restriction quant à la fréquence d'utilisation, le droit d'utiliser, publier, télécharger et afficher leur Réponse ou toute information y étant contenue relative au Jeu concours, pour la promotion du Jeu concours, sur tout support, notamment sur ses pages de réseaux sociaux dont le compte Instagram™ et/ou Facebook™ de ROXY, ainsi que sur ses blogs et autres sites Web, ses produits et ses supports promotionnels.

#### **Article 9**

La nullité ou l'inapplicabilité de toute disposition du Règlement officiel ne saurait affecter la validité ou la force exécutoire de toute autre disposition. Si l'une quelconque des dispositions est jugée nulle, inapplicable ou illégale, le Règlement officiel demeurera en vigueur et devra être interprété selon ses conditions comme si la disposition nulle ou illégale ne faisait pas partie du Règlement officiel.

#### **Article 10**

La participation à ce Jeu concours implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le Règlement officiel.

Tout manquement à l'une des dispositions du Règlement officiel entraînera l'exclusion du participant auteur dudit manquement. Toute contestation éventuelle sur son interprétation sera tranchée par les organisateurs.

Toute réclamation devra être adressée avant le **8 août 2018** par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception à NA PALI SAS, Roxy Marketing, 162 rue Belharra, 64500 Saint Jean de Luz, France. Ces réclamations ne pourront porter que sur des conditions matérielles de déroulement du Jeu concours.

#### **Article 11**

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de modifier, à tout moment, le Règlement officiel et informera les participants de tout changement qu'elle estime significatif au moins trente (30) jours avant l'entrée en vigueur de ce changement matériel. La Société Organisatrice se réserve également la possibilité de prendre toute décision qu'elle pourrait estimer utile pour l'application et l'interprétation du Règlement officiel, et pourra en informer les participants par tout moyen de son choix. La Société Organisatrice se réserve également le droit de modifier,



**BOARDRIDERS™**  
QUIKSILVER · BILLABONG · ROXY · DC SHOES  
RVCA · ELEMENT · VON ZIPPER · XCEL

prolonger, écourter, suspendre ou annuler le Jeu concours, sans préavis, en raison de tout événement indépendant de sa volonté et notamment en cas d'événement constituant un cas de force majeure ou un cas fortuit.

La Société Organisatrice se réserve en particulier le droit s'il y a lieu d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie du Jeu concours s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation au Jeu concours ou de la détermination du gagnant. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer le prix aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. La fraude entraîne la disqualification immédiate de son auteur.

La responsabilité du Groupe Boardriders ne saurait être engagée au titre de ce qui précède et les participants ne pourront donc prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelle que nature que ce soit.

## **Article 12**

Le responsable du traitement des données à caractère personnel des participants est la Société Organisatrice, telle qu'identifiée à l'article 1 ci-dessus.

Il est rappelé que pour participer Jeu concours, les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse ...), sans quoi la participation ne pourra pas être finalisée. Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées à la Société Organisatrice, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix.

La base juridique du traitement des données à caractère personnel des participants est (i) le contrat entre le participant et la Société Organisatrice, matérialisé par le Règlement, et, le cas échéant, (ii) le consentement du participant, dès lors qu'il est requis.

Les données à caractère personnel des participants sont conservées pour la Période, et pour une durée maximale de trois (3) ans à compter du dernier contact initié par le participant.

En participant au Jeu concours, la Société Organisatrice pourra envoyer au participant des courriers électroniques portant sur des informations, offres et événements liés à ses marques Quiksilver, Roxy et DC Shoes et à son programme de fidélité. Le consentement du participant sera demandé pour recevoir des informations, offres et événements de la part de partenaires commerciaux de la Société Organisatrice. Le participant peut s'opposer gratuitement à recevoir ces messages en cliquant sur le lien de désinscription contenu dans chaque message. S'agissant des messages envoyés par la Société Organisatrice, le participant peut également s'y opposer à tout moment et gratuitement en le notifiant à la Société Organisatrice aux coordonnées indiquées ci-dessous.



**BOARDRIDERS™**  
QUIKSILVER · BILLABONG · ROXY · DC SHOES  
RVCA · ELEMENT · VON ZIPPER · XCEL

En application du Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée, notamment par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, les participants disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Sous réserve des conditions de la réglementation applicable, ils disposent également d'un droit à la portabilité de leurs données, du droit de demander une limitation du traitement ou encore de s'opposer au traitement de leurs données. Le participant a également la faculté de fournir des directives relatives au sort de ses données après son décès. Pour exercer ces droits, les participants devront justifier d'une pièce d'identité valide, à joindre à leur demande, à envoyer à l'adresse suivante :

NA PALI SAS,  
À l'attention de Caroline LACROIX,  
162 rue Belharra,  
64500 Saint Jean de Luz  
France

Le cas échéant, la Société Organisatrice informera le participant des motifs pour lesquels sa demande ne saurait être satisfaite, en tout ou partie.

En cas de question ou de réclamation relative aux traitements de leurs données à caractère personnel, les participants peuvent envoyer leur demande aux coordonnées indiquées ci-dessus. La Société Organisatrice tentera de trouver une solution satisfaisante, à défaut de quoi le participant dispose du droit de soumettre sa réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente (la CNIL, en France).

### **Article 13**

Les images utilisées sur le Site, les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques et les bases de données composant le Site, sont la propriété exclusive de la Société Organisatrice et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de cette dernière, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

### **Article 14**

Ce Règlement officiel est déposé auprès de l'étude d'Huissiers de Justice SCP MORAU LAGUERRE CAMY, 102 rue Gambetta, 64500 Saint Jean de Luz, France.

Il peut être adressé gratuitement sur simple demande en écrivant à Roxy Marketing, NA PALI SAS, 162 rue Belharra, 64500 Saint Jean de Luz (France). Les frais d'affranchissement du Règlement officiel seront remboursés sur simple demande (tarif lent en vigueur).

### **Article 15**

LA LOI FRANÇAISE EST SEULE APPLICABLE POUR L'EXECUTION ET L'INTERPRETATION DU PRESENT REGLEMENT OFFICIEL.